



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Madame la Ministre
de la Santé
Luxembourg

Luxembourg, le 18 FEV. 2021

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 – 82954

Réf. SCL : L 5505 – 188 / sp
Doc. parl. 7332

Objet : Projet de loi portant création d'un Observatoire national de la santé et modification
1° de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;
2° de la loi modifiée du 25 novembre 1982 relative aux organes destinés à la transplantation ;
3° de la loi modifiée du 7 août 2012 portant création de l'établissement public « Laboratoire national de santé ».

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 11 février 2021, la Chambre des Députés a adopté à l'**unanimité des 60 votants** le projet de loi sous rubrique et qu'elle a décidé qu'il n'y a pas lieu à procéder au second vote, prévu par l'article 59 de la Constitution.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen